

Jambes, le 08 novembre 2022

Madame Christie Morreale
Ministre de la Santé
Rue Kefer, 2
5000 NAMUR

CC aux Ministres Vandenbroucke, Khattabi, Clarinval, Tellier, Borsus, Maron et Vervoort
REF : N&P/800.49/MAF/LAV

**Concerne : Un nouveau rapport de GMWatch (UK) et de Corporate Europe Observatory (CEO)
révèle les conflits d'intérêts de nombreux scientifiques prônant la déréglementation
des nouveaux OGM auprès de la Commission et les Etats membres**

Madame la Ministre,

Nous faisons appel à vous et nous permettons donc de vous recommander la plus grande vigilance dans le cadre de la future proposition de législation de la Commission relative à la déréglementation des nouveaux OGM produits par des nouvelles techniques de manipulations génétiques.

En effet, un nombre important de scientifiques européens actifs dans la recherche en biotechnologie font fortement pression sur la Commission et les Etats membres pour déréglementer les nouvelles techniques d'édition des gènes. Dans le même temps, ils ont des intérêts directs ou indirects et non divulgués dans la commercialisation de plantes dérivées de ces techniques via des brevets, des demandes de brevets ou des liens avec les multinationales monopolistiques. Ces multinationales, de plus en plus fusionnées avec d'autres acteurs importants de leur secteur, ne sont actuellement plus qu'au nombre de 3 : Corteva, Chemchina et Bayer-Monsanto. Elles commercialisent, sous brevets, à la fois pesticides, OGM et semences. Ces conflits d'intérêt sont répertoriés dans [un nouveau rapport](#) réalisé par *GeneWatch* et *Corporate Europe Observatory (CEO)*. Il est publié par le groupe des Verts/ALE du Parlement européen et intitulé : "*Behind the smokescreen. Les intérêts particuliers des scientifiques de l'UE qui font pression pour la déréglementation des OGM*".

Comme vous le savez, la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) a, par son arrêt du 25 juillet 2018, déclaré que tous les produits dérivés des nouvelles techniques d'OGM, telle CRISPR la plus utilisée, sont des OGM et doivent être réglementés comme tels. Depuis lors, une campagne de lobbying encore plus intense de l'industrie biotechnologique/agrochimique et commercialisant les semences a visé les réglementations européennes existantes relatives aux OGM. Ceci pour en déréglementer les « nouveaux OGM » fabriqués à partir de certaines nouvelles techniques de manipulations génétiques.

L'objectif du lobby est de persuader les décideurs politiques européens d'autoriser la commercialisation de plantes et d'animaux, nouveaux OGM, pratiquement sans analyse de risques pour la santé et l'environnement, sans obligations de traçabilité, d'étiquetage pour les agriculteurs et consommateurs ni de monitoring. Ceci afin de faciliter leur mise sur le marché et de produire davantage de profits.

Ont été répertoriés les conflits d'intérêts des scientifiques affiliés à l'organisation européenne des sciences végétales ou *European Plant Science Organisation (EPSO)*, au réseau européen pour une

agriculture durable par l'édition du génome ou *EU Network on Sustainable Agriculture through Genome Editing* (EU-SAGE) financé, entre autres, par la Fondation Bill et Melinda Gates et de la Fédération européenne des académies des sciences et des humanités ou *European federation of academies of sciences and humanities* (ALLEA). Ces associations se présentent pourtant comme parfaitement indépendantes.

Seule l'information du domaine public fut utilisée dans ce rapport, y compris celle obtenue via des demandes d'accès aux documents soumises par CEO et qui ont été rendus publics par la suite. Toutefois, certains conflits d'intérêts, par la nature confidentielle de certains contrats de recherche, pourraient ne pas avoir été pris en compte.

Le nouveau rapport « Smokescreen » montre que :

- 64 % des membres du groupe de travail de l'EPSO sur les technologies agricoles et 32 % des membres d'EU-SAGE ont **un intérêt direct dans la commercialisation** des plantes génétiquement modifiées. Cela signifie des avantages financiers ou un développement de carrière, soit personnellement, soit par l'intermédiaire de leurs organisations. Ils font pression pour la déréglementation des technologies génétiquement modifiées mais leurs intérêts directs ne sont pas toujours clairs pour les décideurs.
- 38 % des membres du groupe de travail EPSO sur les technologies agricoles et 23 % des membres du réseau EU-SAGE **détiennent un ou plusieurs brevets ou demandes de brevets** liés à des procédés ou produits génétiquement modifiés.
- 53 % des membres du groupe de travail EPSO et 15 % des membres du réseau EU-SAGE **ont participé à un ou plusieurs projets de recherche avec l'industrie**. Nombreux sont les scientifiques impliqués dans une entreprise de semences ou de biotechnologie, en occupant un poste ou en détenant des actions dans ces entreprises.
- Certaines institutions publiques, telles le **Vlaamse Instituut voor Biotechnologie (VIB)**, ont des liens étroits avec l'un ou plusieurs de ces groupes de pression dans lesquels ils sont très actifs. Le VIB travaille avec les entreprises de la biotechnologie agricole dans le cadre de projets commerciaux visant à « traduire les résultats de la recherche en produits ». Bayer Bioscience, Bayer Crop Science et Crop Design sont représentés à son assemblée générale.

Au-delà de ces conflits d'intérêts se pose aussi **la question de l'accaparement de l'autorité savante dans l'espace public**. « Parmi les membres du groupe de travail ad hoc de l'EPSO, 98 % ont une formation en génétique et biologie moléculaire, et c'est le cas pour 83 % des membres du réseau EU-SAGE », lit-on dans le rapport. Il n'est de plus pas évident que les domaines d'expertise pertinents pour évaluer les effets potentiellement négatifs des applications agricoles des nouvelles technologies OGM, en écologie, agroécologie, agroéconomie, toxicologie et santé publique, soient représentés dans ces organisations. Il est donc abusif pour ces organisations et ces chercheurs, conclut Nina Holland de CEO, « de prétendre représenter "la science" ou de se poser en avocat d'une "politique basée sur la science" »

A la suite de ce lobby intense, la Commission a annoncé, via son Programme de travail 2003, la publication, pour le second trimestre 2023, d'une nouvelle réglementation pour certains nouveaux OGM produits par certaines nouvelles technologies. Ceux-ci seraient alors soustraits aux conditions d'autorisation contraignantes de la Directive actuelle 2001/18/CE.

Les révélations du rapport « Smokescreen » montrent que les décideurs politiques doivent être très critiques à l'égard des affirmations de ces groupes de pression qui proclament les avantages et la sécurité des nouveaux OGM, mais de façon non étayée par les faits ni par les nombreuses publications de scientifiques indépendants. Selon l'industrie, les nouveaux OGM favoriseraient la lutte contre les changements climatiques, la réduction de l'utilisation des pesticides en conformité

avec les objectifs du « Pacte Vert » de la Commission et l’instauration d’une agriculture durable. Leur technologie serait tout à fait maîtrisée et leurs risques non supérieurs à ceux des plantes produites par la sélection conventionnelle ou par les mutations aléatoires dans la nature. Pourtant, la déréglementation de ces nouvelles techniques aurait de graves conséquences socio-économiques, ainsi que des impacts potentiellement graves sur la santé et l’environnement, comme détaillé à l’annexe I de ce rapport¹.

Nous tenons à vous préciser que nous ne nous opposons pas à l’utilisation des nouveaux OGM. Mais nous sommes d’avis qu’ils doivent impérativement pouvoir être contrôlés avant et après dissémination ainsi que traçables et étiquetés. Le droit de choisir de l’agriculteur et du consommateur doit être préservé de même que la santé humaine et le bon fonctionnement de nos écosystèmes face à ces nouvelles technologies non maîtrisées. Appliquées aux plantes, elles sont soumises à des erreurs génétiques génératrices d’effets non-intentionnels pouvant être délétères, erreurs abondamment décrites dans la **littérature scientifique indépendante**. Ceci alors que les avantages déclarés par l’industrie de ces nouveaux OGM (voir supra) ont de surcroît été surestimés et sont basés sur des promesses des firmes agrochimiques et semencières non étayées par les faits.

Nous vous remercions pour votre lecture attentive de la présente et vous prions d’agréer, Madame la Ministre, l’expression de notre meilleure considération.

Nature & Progrès Belgique

Marc Fichers (*Secrétaire général*)

marc.fichers@natpro.be

Catherine Wattiez (*chargée de mission OGM*)

catherine.wattiez@skynet.be



Canopea

Sylvie Meekers (*Directrice générale*)

s.meekers@canopea.be

Julie Van Damme (*Chargée de mission Ruralité*)

j.vandamme@canopea.be



Velt

Leen Laenens (*Présidente*)

leen@velt.nu

Stijn Overloop (*Directeur*)

stijn@velt.nu



Réseau Meuse Rhin Moselle (RMRM)

Corentin Hecquet (*coordinateur*)

corentin.hecquet@gmail.com

Frank Adams (*Président*)



¹ **L’annexe I du présent rapport**, rédigée par des scientifiques indépendants et dûment référencée (*consultable uniquement en ligne*) démonte les arguments de l’industrie repris par les scientifiques qui ont des conflits d’intérêts dans les organismes précités. Les nouvelles technologies d’édition du génome produisent des erreurs génétiques pouvant aboutir à des effets non-intentionnels et sont à l’origine d’une nouvelle catégorie de dangers et de risques (*TestBiotech, Christoph Then, March 2022, Unintended effects caused by techniques of new genetic engineering create a new quality of hazards and risks*).

Ces nouveaux OGM ne pallieront pas aux effets des changements climatiques, ne réduiront pas l’utilisation des pesticides et ne rendront pas l’agriculture plus durable et résiliente.